



Nous aimons notre forêt

Ensemble, promeneurs, exploitants,
protégeons-la !



Toute ressemblance avec une brochure existante ne saurait qu'être fortuite.

VERRIÈRES, UNE FORêt URBaine



Ce que dit l'ONF...

- « *Nos belles forêts sont façonnées par l'homme depuis huit siècles. Leur rajeunissement passe par des coupes raisonnées afin d'enlever les vieux arbres qui gênent la pousse des jeunes semis. La préservation n'est pas synonyme d'une mise sous cloche.* »

Michel Béal, directeur
agence ONF Paris-Ouest

...ce que nous répondons

- Les forêts sont l'affaire de tous et non celle des forestiers, en raison de leurs usages multiples. Elles existent depuis 350 millions d'années. Les arbres sont coupés encore très jeunes, puisque 80% de nos forêts françaises ont moins de 100 ans. Les vieux arbres sont aussi utiles sinon plus que les jeunes arbres pour la diversité des peuplements : **la biodiversité y est plus importante.**
- La préservation n'est pas une mise sous cloche de la forêt. **Au contraire, le rôle bénéfique des forêts pour le bien-être des franciliens, la santé, l'environnement et l'accroissement de la ressource en eau devrait encourager à les maintenir, les étendre, les densifier.**
- La forêt n'a pas besoin de l'homme pour bien se porter, c'est l'homme qui a besoin d'elle.

Le saviez-vous ?

Le taux de boisement en Ile-de-France s'élève à 23%, contre 31% en France Métropolitaine.
www.inventaire-forestier.ign.fr/

LES DÉCHETS, JAMAIS DANS LA FORÊT



Ce que dit l'ONF...

- Les déchets polluent les eaux et les sols. Ils sont dangereux pour les animaux et parfois pour l'homme.
- Bannissons tout dépôt sauvage, y compris les déchets verts.
- L'ONF est doté d'un pouvoir de police (tout comme les élus, le préfet) pour constater et verbaliser les infractions dans l'espace public.

*... or ce que nous
voyons*



► Février 2022, nous avons alerté la commune de Châtenay-Malabry, l'ONF et le préfet à propos d'une fumière de plus de 200 m³ située au pied des chênes, et provenant du haras voisin. Ce dépôt, présent depuis plus de 20 ans, ne respecte pas le règlement sanitaire départemental sur la **pollution par les nitrates**.

► **Nous demandons** aux services de l'Etat, donc à l'ONF, d'agir.

Règlement sanitaire

Conformément à l'Art.155 du RSD, les dépôts de fumier ne doivent pas entraîner une pollution des ressources d'eau. www.hauts-de-france.ars.sante.fr/sites/default/files/2017-02/RSD_59.pdf



DES CUEILLETTES, AVEC MODÉRATION



Ce que dit l'ONF ...

- Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé.
- N'arrachons pas les fleurs et ne piétinons pas les champignons.



...et nous découvrons

- L'exploitation mécanisée de la forêt et le réchauffement climatique **fragilisent la santé des arbres**, plus vulnérables aux pathogènes, aux parasites et **augmentent leur mortalité**.
- Depuis 20 ans, l'ONF a prélevé à Verrières, en moyenne 2 100 m³ de bois par an. Cela correspond à **l'accroissement biologique** lui-même en baisse du fait du dérèglement climatique.
- **Les coupes rases sanitaires** fragilisent le sol forestier et compromettent les chances de repousse. Elles constituent une **atteinte au paysage et à la biodiversité**.



CHANTIER FORESTIER, ATTENTION DANGER



Ce que dit l'ONF...

- Les travaux sont nécessaires à la santé de la forêt, par des coupes raisonnées afin d'enlever les vieux arbres qui gênent la poussée des jeunes semis.
- Durant les travaux, un agent forestier en contrôle régulièrement l'avancée.
- Les ornières disparaissent après 2-3 ans.

... et ce qui n'est plus acceptable ➡

► Pour ne pas atteindre les seuils d'alerte (orniérage, compactage, scalpage) des mesures de prévention devraient être prises par le gestionnaire en adaptant les travaux.

► Les travaux sont réalisés par des sous-traitants et les contrôles sont insuffisants et faits a posteriori.

Vu dans le plan gestion
Le débardage animal est préconisé en cas de besoin.



VÉHICULE À MOTEUR, ACCÈS RÉGLEMENTÉ



Ce que dit l'ONF...

- En forêt, la circulation des véhicules à moteur provoque des nuisances : bruit, pollution, érosion des sols, dérangement de la faune.
- Ne pénétrons pas dans les milieux naturels et sur les chemins non carrossables.

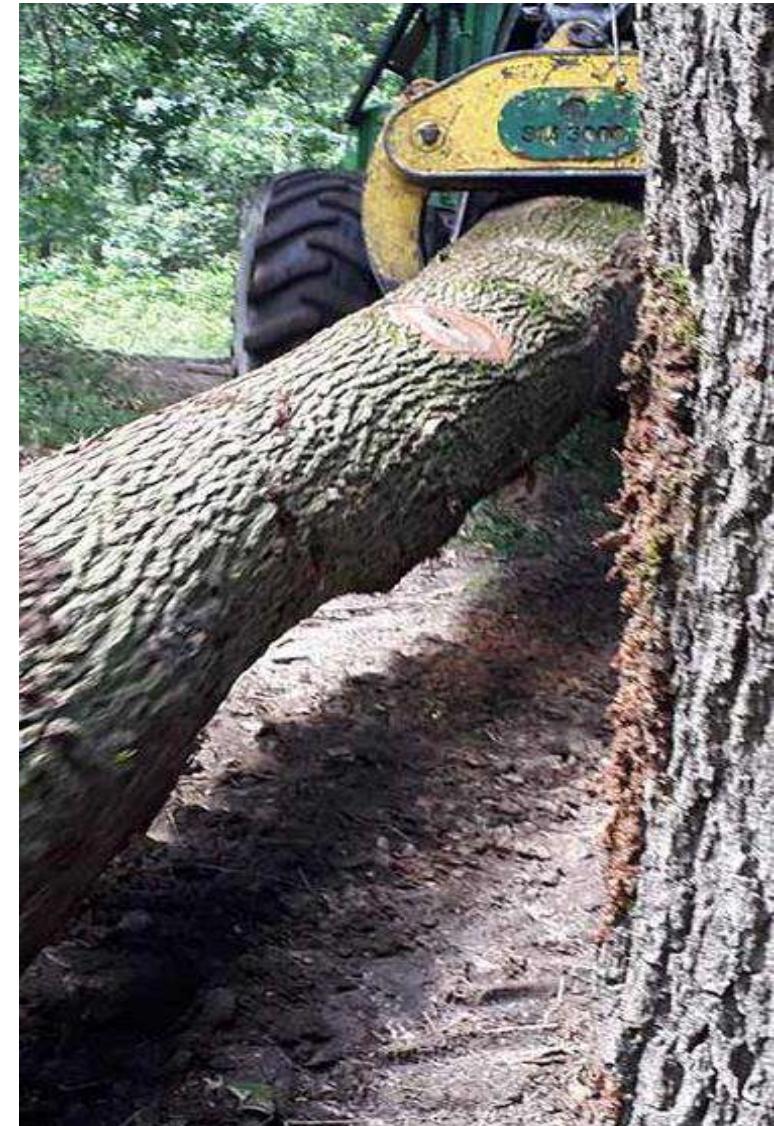
*... et pourtant l'ONF
y fait circuler des
engins de 25 tonnes !*



- **Le tassemement** **aggrave la maladie de l'encre** qui sévit dans les forêts franciliennes.
- **Le compactage** **est un dommage irréversible** à long terme pour le sol. Il bloque l'infiltration de l'eau, chasse l'air et la microfaune aérobie, et impacte le peuplement forestier.

Le saviez-vous ?

80 % du tassemement a lieu entre le 1er et le 3eme passage des engins de débardage. Guide PRATICSOLS



VTT ET CAVALIERS, HORS DES PARCELLES



Ce que dit l'ONF...

- Respectons la réglementation et les interdictions d'accès à certains milieux fragiles ou protégés.
- Sortir des sentiers accélère l'érosion des terrains fragiles et dégrade la végétation du sous-bois.

Mais...



- Le code forestier limite strictement, sous peine d'amende, la circulation des vélos aux allées de plus de 2,50m de large, mais **qu'en est-il des travaux forestiers qui ne respectent pas les chemins ?**
- La mécanisation des travaux occasionne des **dommages au sol** qui persisteront pendant des années.
- **Les cloisonnements** d'exploitation de 4m tous les 24m créent des ouvertures dans lesquelles **plus aucun arbre ne repoussera**. Ces ouvertures sont propices aux passages des VTT et aux promeneurs.



LE BOIS MORT, PRÉCIEUX POUR LA FORêt



Ce que dit l'ONF...

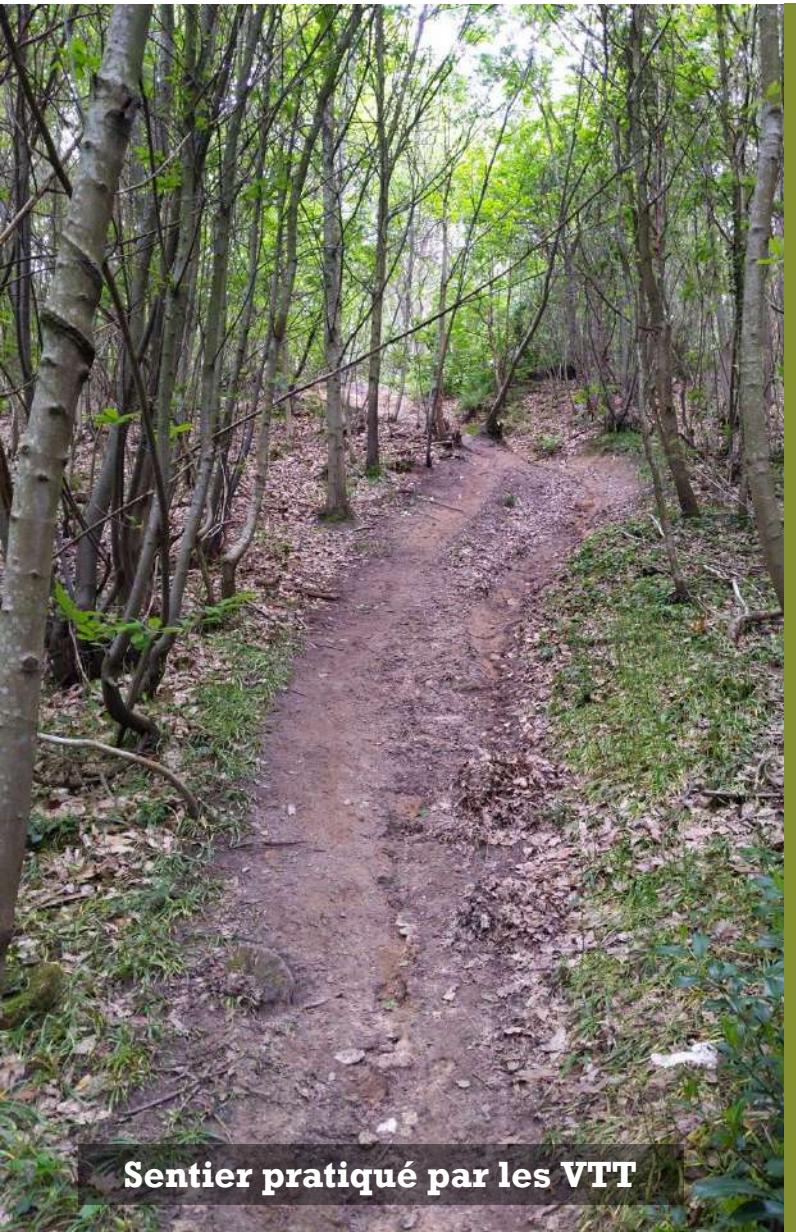
- Du bois mort (branchages, rémanents) est laissé au sol volontairement, y compris après les coupes.

Oui mais ...

- Le bois présent dans les ouvertures d'exploitation n'est pas du bois mort. Il n'est qu'un déchet de coupes qui nuit à l'agrément visuel de cet espace boisé classé.
- En vrac au sol, il donne une **vision dégradée** de la forêt et une impression de **chantier perpétuel**, bien après les travaux.
- **Les dépôts de rémanents** dans les cloisonnements sont la conséquence de l'**abattage mécanisé** par des engins lourds, lié à ce mode de sylviculture moderne.



PROMENEURS, SUR LES SENTIERS



Sentier pratiqué par les VTT

Ce que dit l'ONF...

- Sortir des sentiers accélère l'érosion des terrains fragiles et dégrade la végétation du sous-bois.
- Restons sur les sentiers pour préserver notre sécurité et protéger la forêt.

L'ONF fait-il mieux?



- La forêt serait-elle seulement destinée à l'exploitation de l'ONF?

Comment les promeneurs peuvent-ils profiter de leur forêt, sans devoir subir un décor saccagé ? En l'état actuel, la promenade est exclue.

- Les forêts publiques sont un bien commun. L'ONF doit en être le garant.



Pourquoi ?

Sentier traité par l'ONF

FAUNE SAUVAGE, NE PAS DÉRANGER !



Ce que dit l'ONF...

- La forêt abrite de nombreux animaux. Respecter leur tranquillité permet leur survie.
- Certaines espèces animales sont protégées.

La perturbation de la faune protégée est passible d'une lourde amende.

Sauf que...



► **Pas de répit pour la faune:** la tranquillité des animaux est troublée par les tirs de la DGSI (Direction Générale de la Sécurité Intérieure) installée au cœur de la forêt.

► **Les coupes se poursuivent bien après la fin mars,** ce qui contribue au dérangement de la faune et à la destruction de nombreux nids.

.....

Ce que l'on peut constater
Merisier abattu par l'ONF durant la période de nidification, présentant plusieurs cavités de nids, dont un habité par des mésanges.



BOIS ÉNERGIE, UNE ÉNERGIE DURABLE ?



Ce que dit l'ONF...

- Le bois est un matériau renouvelable, il remplace les énergies fossiles.
- En 2021, 66% du bois en forêt de Verrières a été valorisé en bois énergie.

... ce qui n'est plus acceptable ➡

- L'ONF a comme plan de gestion d'abattre 40 ha en 2023 soit 1 500 m³ de bois, majoritairement de jeunes arbres, à des fins énergétiques : chaleur, électricité, biocarburant.
- L'énergie de la biomasse (couper les arbres pour les brûler) n'a pas seulement un impact sur les forêts, le climat et la biodiversité: **elle impacte notre santé.**
- Les forêts franciliennes (soit 1,7% des forêts françaises) représentent le poumon vert pour 20% de la population.

Énergies carbonées
=

Réchauffement
climatique



47% particules PM2.5 en
Ile-de-France
=

Chauffage au bois
(Airparif 2018)

DES LOIS, DANS LA FORÊT



Ce que dit l'ONF...

- Les activités en forêt sont réglementées : code forestier, code de l'environnement. Leur non-respect expose le contrevenant à des sanctions.
- Des arrêtés communaux ou préfectoraux viennent parfois compléter les règles générales.

Mais...



► Le système étant **hors d'usage depuis des années**, l'absence de fermeture de la route du Plessis-Picquet a pour conséquences la circulation de véhicules et des dépôts sauvages. Un arrêté préfectoral précise l'interdiction de circuler la nuit.

► L'ONF, la mairie de Châtenay, le préfet ont été plusieurs fois alertés pour une remise en usage de la barrière. **La situation reste inchangée !**

À noter :

Une convention avec le département du 92 d'un montant de 2,4 millions € sur cinq ans, concerne l'entretien des itinéraires forestiers et des zones d'accueil du public.



Pourquoi ?

La forêt que nous aimons

Nous voulons une forêt

Qui participe à la lutte contre le changement climatique au lieu de l'amplifier

Qui permette aux citoyens de se ressourcer dans un environnement agréable

Qui ne donne pas le spectacle d'une destruction permanente

Oui, les promeneurs sont co-responsables du maintien de la forêt.

Mais les pouvoirs publics, représentés par l'ONF garant du bien commun, doivent être aussi respectueux de la forêt que les citoyens.

Les Amis du Bois de Verrières



amisduboisdeverrieres.blogspot.com